

tromper à cet égard, qu'il faut décidément renoncer à regarder le témoignage comme un moyen de certitude, si on prétend les nier." C'est l'administration de ce qu'on appelait alors les *grands secours*, qui semblent prouver que le corps des convulsionnaires était singulièrement insensible, et jusqu'à un certain point invulnérable.

Une jeune fille, nommée Jeanne Mouler, âgée de 22 à 23 ans, debout et le dos appuyé contre une muraille, reçut dans l'estomac et dans le ventre, cent coups d'un chenet pesant vingt-neuf à trente livres, qui lui étaient assenés par un homme des plus vigoureux. " Cette fille assurait qu'elle ne pouvait être soulagée que par des coups très violents ; et Carré de Montgeron, (l'historien qui rapporte le fait,) qui s'était chargé de les lui administrer, lui en ayant donné soixante avec toute la force dont il était capable, elle les trouva si insuffisants qu'elle fit remettre le chenet entre les mains d'un homme plus robuste, qui lui administra les cent coups dont elle croyait avoir besoin. Mais Carré de Montgeron, pour éprouver la force des coups qui n'avaient pu la satisfaire, s'essaya contre un mur. Au vingt-cinquième coup, dit-il, la pierre sur laquelle je frappais, qui avait été ébranlée par les précédents, achève de se briser ; tout ce qui la retenait tomba de l'autre côté du mur, et y fit une ouverture de plus d'un demi-pied de large."

" L'exercice de la planche se faisait," dit l'auteur des *saïns efforts* (antagoniste des convulsions), " en étendant sur la convulsionnaire, couchée à terre, une planche qui le couvrait entièrement, et alors montaient sur cette planche autant d'hommes qu'elle en pouvait tenir : La convulsionnaire les soutenait tous." On dit qu'il montait jusqu'à trente hommes sur cette planche ; " d'où il résulte, comme l'observe Carré de Montgeron, que le corps de cette fille était chargé d'un poids de plus de trois milliers, poids qui serait plus que suffisant pour écraser un bœuf."